



Séparation sans être marié et pacsé pour infidélité

Par **Iola123**, le **16/02/2012** à **18:56**

Bonjour,

je suis en instance de séparation avec le père de mon bébé de quatre mois ; nous sommes ni marè , ni pacsé:vient de découvrir qu'après cinq ans de relation ,mon concubin m'étais infidèle et cela plusieurs fois avec des partenaires multiple dont une enceinte peut être de lui. J'ai une fillette de neuf ans d'une 1ère union placé en famille d'accueil;voudrait savoir si je me sépare de mon concubin ; mon bébé risque de nous être placé en famille d'accueil aussi

Par **Marion2**, le **16/02/2012** à **19:41**

Bonjour,

Vous saisissez le Juge aux Affaires Familiales (JAF) auprès du Tribunal de Grande Instance dont dépend le domicile de votre bébé (donc le vôtre).

Le JAF statuera sur la garde de l'enfant (vous demandez à en avoir la garde) ainsi que sur le montant d'une pension alimentaire et le droit de visite et d'hébergement pour le père.

Un avocat n'est pas obligatoire.

Cordialement.

Par **Iola123**, le **16/02/2012** à **20:36**

merci